

**MODIFIANT LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
DONNÉES AUX RESPONSABLES D'UNITÉS DE RECHERCHE
PAR LES ARRÊTÉS n° 2020-21 et 22-DAGAP DU 3/12/2020**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment l'article L 712-2,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique en son article 10,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2019,
- Vu l'arrêté du président n°2020-21-DAGAP du 3 décembre 2020 portant délégations de signature pour les affaires concernant le centre de responsabilité budgétaire « recherche »,
- Vu l'arrêté du président n°2020-22-DAGAP du 3 décembre 2020 portant délégations de signature aux responsables d'unités de recherche pour les ordres de mission,

ARRÊTE

Article 1

Le point 2.1 de l'article 2 de l'arrêté n°2020-21-DAGAP du 3 décembre 2020 susvisé et le point 1.1 de l'article 1 de l'arrêté n°2020-22-DAGAP du 3 décembre 2020 susvisé sont modifiés suivant l'article 2 du présent arrêté.

Au point 1.1 de l'article 1 de l'arrêté n°2020-22-DAGAP du 3 décembre 2020 susvisé l'abréviation « EA » est remplacée par l'abréviation « UPR ».

Article 2

Les délégataires suppléants de l'UPR et des UMR suivantes sont redéfinis comme suit :

UPR 4277 ICTT : Identité culturelle, textes et théâtralité	
Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
Madelena GONZALEZ, directrice	Antonia AMO-SANCHEZ, directrice adjointe

UMR-A 408 SQPOV : Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale	
Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
Frédéric CARLIN, directeur	<p><u>Suppléant 1</u> : Olivier DANGLES, directeur adjoint</p> <p><u>Suppléant 2</u> : Farid CHEMAT, animateur de l'équipe Eco-Extraction de produits naturels (GREEN), en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du délégataire principal et du suppléant 1 et uniquement pour les actes relevant de l'équipe GREEN</p>

**UMR-A 1114 EMMAH : Environnement Méditerranéen
et Modélisation des AgroHydrosystèmes**

Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
Stéphane RUY, directeur	<u>Suppléant 1</u> : Gaëlle MESGOUEZ, directrice adjointe <u>Suppléant 2</u> : Christophe EMBLANCH, directeur adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du délégataire principal et du suppléant 1

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature et sera soumis à publicité.

Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Les arrêtés n°2020-21 et 22-DAGAP du 3 décembre 2020 susvisés ainsi que le présent arrêté seront notifiés aux délégataires suppléants concernés.

Le présent arrêté sera notifié aux délégataires principaux concernés. Il sera également transmis à l'agent comptable.

Article 4

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} avril 2021
Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le **02 AVR. 2021**